

**Discours de la Directrice générale de l'UNESCO  
Audrey Azoulay,  
à l'occasion de l'inauguration de la chaire UNESCO : « Les Archives au service des  
Nations et des Sociétés africaines »**

**14 mars 2023 - Paris**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les Délégués permanents,

Mesdames et messieurs les représentants des ministres,

Monsieur le Président de l'Université Paris Sciences & Lettres, Alain Fuchs,

Madame la Directrice de l'École nationale des chartes – PSL, Michelle Bubenicek,

Monsieur le Président de la commission nationale française de l'UNESCO, Yves Saint-Geours,

Monsieur le Directeur du département Culture de l'Université Senghor d'Alexandrie, M. Ribio Nzeza,

Monsieur le Directeur de l'École des bibliothécaires archivistes et documentalistes de Dakar, Moustapha Mbengue,

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Monsieur le Professeur Édouard Vasseur,

Mesdames et messieurs,

Je suis ravie de vous retrouver dans un lieu emblématique, la Cité internationale universitaire de Paris, qui fait écho à l'idéal, au projet de l'UNESCO, de connaissance cosmopolite.

C'est toujours un moment marquant d'inaugurer une nouvelle Chaire universitaire, une étape vers cet idéal humaniste de connaissance, de partage de connaissances et, de plus en plus, de science ouverte, que porte l'UNESCO.

Mais aujourd'hui, il y a un sens particulier supplémentaire. Dans notre histoire, la longue histoire de l'UNESCO avec les Chaires universitaires, aucune ne portait, jusqu'à présent, sur la science des archives. Nous en avons pourtant ouvert plus de 950, dans plus de 110 pays sur des sujets comme le patrimoine culturel, la pédagogie, ou encore sur la science de l'eau ou des océans. C'est donc une première mondiale.

La science des archives est pourtant une question consubstantielle à l'histoire de l'UNESCO, une question qui a toujours été présente dans l'histoire de l'UNESCO. Je vous suis donc reconnaissante de cette initiative conjointe qui vient combler ce manque.

S'il y a eu, comme je vous le disais, très tôt une histoire entre l'UNESCO et la question des archives, c'est parce que les archives sont indispensables pour la mémoire collective de l'humanité et pour préparer l'avenir.

D'ailleurs, le deuxième Directeur général de l'UNESCO, le poète mexicain Jaime Torres-Bodet, avait une très belle expression à ce sujet, qui déjà était en débat : les archives pour lui étaient indispensables à la « continuité de la conscience humaine ». Je le cite encore, il disait que les archives ne sont pas « d'immenses cimetières », mais des lieux où chacun peut retrouver la trace « des expériences, des aventures, des menaces et des drames » de l'humanité.

On comprend donc très bien pourquoi les archives ont été, dès le début de l'histoire de l'UNESCO, considérées comme essentielles.

Notre propre Constitution, l'Acte Constitutif de l'UNESCO, a d'ailleurs été rédigée par un bibliothécaire – celui d'une bibliothèque particulière, la Bibliothèque du Congrès des États-Unis et donc archiviste à ce titre aussi, Archibald MacLeish. C'est lui qui a rédigé les phrases les plus célèbres de notre Constitution. Et l'un de mes prédécesseurs était lui aussi bibliothécaire de la Bibliothèque du Congrès des États unis, Luther Evans.

Dès ses premiers mois d'existence, l'UNESCO a donc été particulièrement attentive aux questions d'archives – avec par exemple la création, sous son égide, dès 1948, du Conseil International des Archives.

Compte tenu de son histoire, compte tenu de ses priorités, l'UNESCO s'est particulièrement intéressée à la question des archives africaines, dès les années 1960, alors que se levaient, pour reprendre l'expression consacrée les « soleils des indépendances »

Le fil directeur de l'action de l'UNESCO en la matière a été très clair : permettre aux peuples nouvellement indépendants de se réapproprier leur passé – dans un triple enjeu de justice, de dignité et de souveraineté.

La première grande direction de l'action de l'UNESCO a donc été de protéger, sauvegarder le patrimoine documentaire et notamment le patrimoine documentaire africain.

Cette ambition s'est cristallisée depuis une trentaine d'année dans le programme « Mémoire du monde », que cette chaire intègre et dont la vocation est de documenter, de protéger, de rendre accessibles les sources documentaires qui permettent d'écrire l'histoire de l'humanité.

Avec ce programme, il s'agit aussi d'accompagner les États dans la gestion et l'accessibilité des fonds, en leur apportant un soutien concret, opérationnel et aussi dans leur politique de formation.

Il compte également, parce que l'UNESCO aime les listes, comme la Liste du patrimoine mondial, un Registre de la Mémoire du monde – un Registre qui compte 432 documents de valeur universelle exceptionnelle, comme la Tapisserie de Bayeux, le *Livre des exemples* d'Ibn Khaldoun, ou bien encore le *Journal* d'Anne Frank.

L'on y trouve bien sûr des documents qui tracent les grandes pages de l'histoire africaine, comme les archives du procès de Rivonia en Afrique du Sud, ou le *Journal* d'Hendrik Witbooi, chef de clan de Namibie qui était un de ceux qui a combattu le colonialisme.

Néanmoins dans cette liste qui s'élargira encore en novembre prochain et parmi ses 432 inscriptions, il n'y a aujourd'hui que 5 % de documents africains.

Cela dit bien que lorsque l'UNESCO a consacré une valeur universelle exceptionnelle, très peu des documents proposés venaient d'Afrique, et nous montre le travail qu'il reste à accomplir.

La chaire que nous inaugurons aujourd'hui permettra j'en suis sûre, non seulement de mieux former les professionnels, mais aussi à travers eux de mieux connaître et valoriser la richesse du patrimoine documentaire africain.

Ce même esprit de réappropriation des archives, de meilleure connaissance de l'histoire et de réécriture de l'histoire par les peuples et les historiens directement concernés, a animé le grand projet que l'UNESCO mène, depuis 1964, pour écrire une *Histoire générale de l'Afrique*. Vous en connaissez certainement le travail qui se poursuit avec trois nouveaux volumes qui seront publiés à la fin de cette année.

Mais surtout, depuis 2018, et je vois une continuité avec l'enseignement, nous travaillons à intégrer les contenus de *l'Histoire générale* dans les programmes scolaires : nous travaillons en ce moment même en ce sens avec plus de 15 États africains, pour intégrer ce corpus scientifique à leurs programmes scolaires, mais nous travaillons aussi sur ce même sujet avec le Brésil ou avec la France.

Dans la même perspective d'ouvrir l'histoire, il est aussi important pour nous que toutes les archives, de tous les pays, soient le plus possible consultables, notamment dans leurs versions numériques – ouvertes aux chercheurs, ouvertes au grand public afin que chaque pays puisse y lire son histoire à l'aune des documents des autres pays aussi et de leurs regards. C'est particulièrement important bien sûr pour le continent africain, et c'est particulièrement important pour nous à l'UNESCO qui nous sommes engagés dans une démarche de science ouverte, avec l'adoption d'une Recommandation sur la science ouverte en 2021.

La deuxième grande direction de l'action de l'UNESCO c'est la formation, de former scientifiquement, techniquement, des professionnels du patrimoine documentaire.

Cela a donné lieu à l'ouverture d'une école d'archivistes au Ghana, pour les pays anglophones ; et à Dakar, pour les pays francophones et lusophones, et je veux saluer le directeur, Moustapha Mbengue, de l'École régionale des bibliothécaires archivistes et documentalistes de Dakar qui a été créée en 1966.

En Côte d'Ivoire, nous sommes venus aussi directement en soutien de la Fondation Amadou Hampâté Bâ, auquel nous devons beaucoup à l'UNESCO, et nous avons donc participé d'abord à inventorier les collections et aujourd'hui à les numériser.

Enfin, et c'est le troisième volet de notre action, au-delà de ce soutien opérationnel, nous travaillons pour recueillir et partager les bonnes pratiques en matière de politiques publiques archivistiques.

C'est le sens de la Recommandation de 2015 sur le patrimoine documentaire, instrument normatif adopté par tous nos États membres.

Cela porte notamment sur les bonnes références en matière de politiques publiques, par exemple sur le numérique, sur l'importance de l'interopérabilité des méthodes ou encore sur les normes de catalogage qui sont si importantes pour la connaissance et le partage.

Dans l'ensemble de cette action archivistique, bien sûr, nous intervenons donc particulièrement en Afrique, qui est avec l'égalité des genres l'une des deux priorités transversales de l'UNESCO, mais nous intervenons aussi bien sûr ailleurs, et à cet égard, je voudrais pour finir citer deux exemples, parce qu'ils me tiennent à cœur.

Dans un autre contexte d'urgence, à Mossoul, nous aidons en particulier le père Najeeb, l'archevêque chaldéen, pour restaurer et numériser des manuscrits anciens qui ont été sauvés

*in extremis* de la destruction – et nous avons aussi ouvert un laboratoire de conservation et formé du personnel spécialisé.

Autre exemple marquant, nous travaillons aussi au Cambodge où nous aidons depuis 2014 à préserver une mémoire inflammable, celle du génocide, celle du centre de torture S21 en particulier. Il y avait là des archives très compliquées à gérer pour les Cambodgiens eux-mêmes et pour lesquelles ils ont demandé l'appui de l'UNESCO.

Voilà donc toutes les raisons pour lesquelles je suis très heureuse que cette Chaire intègre ce label de l'UNESCO, pour toutes les perspectives de coopération qui sont, comme vous le voyez, très nombreuses.

Et je me réjouis de bâtir pour cela sur un réseau déjà existant, déjà opérationnel de chercheurs et qui, en plus, a vocation à s'étendre.

Donc merci beaucoup, merci à tous, et bon travail !